



Programme de la Formation initiale Taxi Théorie & Pratique



Dernière mise à jour : Juin 2020

SASU

Siret 84540689100018

Agrément N°19002

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro I | 92 22 76 492

LA FORMATION INITIALE

Objectif de la formation

- Préparer les candidats au Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi – CCPCT, examen organisé par les préfetures.

Public concerné

- Toute personne souhaitant exercer la profession de chauffeur de Taxi.

Pré-requis

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite.
- Maîtrise du français oral et écrit.
- Avoir des notions basiques en anglais oral et écrit.
- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi

Nul ne peut s'inscrire à l'examen :

- S'il a fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande d'inscription, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L3124-II du Code des transports.
- S'il a fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens menant aux professions de transporteur public particulier de personnes en application de l'article L3124-II du Code des transports

Durée et lieu de la formation

- En moyenne 1 mois
- A votre domicile ou 1 place Stalingrad – 92150 Suresnes

Moyens pédagogiques et techniques

- Travail individuel et collectif (test, cas pratique théorique et pratique)
- Cours en version papier et/ou numérique
- Fiche synthétique des cours.
- Salles de cours équipées (audiovisuel, DVD, informatique).
- Véhicules équipés conformément comme taxi-école.
- Équipements spéciaux taxis et terminal de paiement électronique suivant l'article R3121-I du Code des Transports.

Prise en charge financière

- L'école de formation vous accompagne dans le cadre de vos démarches afin d'obtenir la prise en charge financière de votre formation. Vous pouvez financer votre formation en utilisant votre CPF. Des facilités de paiements sont également possibles.
- Tarifs : Plusieurs formules sont disponibles allant de 300 euros à 1400 e (e Learning, en présentiel, etc...)

Qualification des Intervenants :

- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum.
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP au minimum.
- Formateur titulaire du CCP Conducteur de Taxi, justifiant d'au moins 2 ans d'expérience à la conduite de véhicule-taxi.

Fin de la formation

- Passage de l'épreuve théorique puis pratique

Réglementation du transport public particulier de personnes

- La réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- La réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Les obligations générales relatives aux véhicules
- Les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- La composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes ;
- Les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule ;
- Les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours

- Les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Les notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Les notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé ;
- Les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.

Compétences spécifiques du taxi

- Le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- L'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Le régime des autorisations de stationnement ;
- Les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

Sécurité routière

- Application des règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...);
- Les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue;
- Les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement;
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules;
- Respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules;
- Les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...);
- La rédaction d'un constat amiable d'accident matériel;
- Les sanctions des infractions au code de la route;
- La réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis);
- La prise en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Gestion

- Les principes de base de gestion et de comptabilité;
- Les obligations et documents comptables;
- Les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables;
- Les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité;
- Les principes de l'amortissement.
- Les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP...);
- Les modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...).
- Les différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Les différentes formalités déclaratives.
- La composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat.
- Les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants);
- Les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...).
- **Compétences spécifiques taxi**
 - Les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE);
 - La réglementation relative à la taxe de stationnement.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE - THEORIE

Connaissance du territoire et de la réglementation locale

- Le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- La réglementation locale en vigueur.

Langue française

- Compréhension d'un texte simple ou des documents en lien notamment, avec l'activité des transports.
 - Compréhension et expression en français pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes des clients ;
 - interroger les clients sur leur confort ;
 - tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

Langue anglaise

- Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, pour :
 - accueillir la clientèle ;
 - comprendre les demandes simples des clients ;
 - demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle ;
 - tenir une conversation très simple durant le transport ;
 - prendre congé des clients.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE - PRATIQUE

Formation pratique de la conduite

- Conduite, sécurité et respect du code de la route
- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles,
- Comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : – lors des changements d'allure utilisation des freins et de l'accélérateur) – lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) – lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) ·
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...) ;
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...) ;

Compétences spécifiques taxi

- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.

Relation client

- Présentation générale et attitudes du candidat
- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...);
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

Construction du parcours et accompagnement touristique

Élaboration et suivi du parcours

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...).

Compétences spécifiques taxi

- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.).

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE - PRATIQUE

Facturation et paiement

Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

- Calculer le prix de la course / de la mission ;
- Etablir les documents (facture...)
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

Compétences spécifiques taxi

- Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;
- Connaître la tarification locale applicable ;
- Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;
- Etablir une facture.